

Communiqué de presse



Bruxelles, le 19 décembre 2016

Appel aux auteurs

Prix littéraire 2017 du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis 1975, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue chaque année son « Prix littéraire », qui salue le travail d'un auteur d'expression française illustrant la sensibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou consacré à son patrimoine culturel.

Ce prix met à l'honneur successivement différents genres littéraire : la fiction en prose, la poésie, le théâtre et les essais.

Depuis plus de 40 ans, de nombreux auteurs ont été couronnés pas ce prix.

En 2017, le prix littéraire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera consacré à la poésie.

L'auteur lauréat se verra remettre un prix de 5.000 €.

À qui s'adresse ce prix ?

Peuvent prétendre aux prix, les auteurs d'expression française, belges ou non.

Les auteurs non belges fourniront la preuve qu'ils résident en Belgique depuis cinq ans minimum, avant l'expiration du délai pour le dépôt des œuvres.

Il est possible de soumettre des ouvrages déjà édités ou des manuscrits.

Comment participer ?

Pour s'inscrire au Prix littéraire, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Faire parvenir au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles **un manuscrit ou une publication en cinq exemplaires pour le 1^{er} février 2017 au plus tard, cachet**

Communiqué de presse

de La Poste faisant foi, à l'adresse : Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles
– 6, rue de la Loi, 1000 Bruxelles.

- Les manuscrits doivent être clairement dactylographiés, paginés et solidement reliés.
- **Les ouvrages ne peuvent avoir été édités avant 2013**, ni avoir été couronnés par un autre prix important.
- Chaque auteur ne peut présenter qu'un seul ouvrage. Les ouvrages écrits en collaboration sont toutefois acceptés.
- Les auteurs ayant déjà participé au prix littéraire les années précédentes peuvent participer de nouveau.
- Une brève notice biographique doit accompagner l'envoi.

L'inscription est totalement gratuite. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

Comment se passe la sélection ?

Le lauréat est désigné par un jury composé de professionnels du monde littéraire, présidé par M. Philippe Knaepen, député du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et président de la commission de la Culture et de l'Enfance de notre assemblée.

Le prix, d'une valeur de 5.000 €, sera remis par M. Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et M. Philippe Knaepen, Président du jury dans le courant du mois d'octobre 2017.

Plus d'infos ?

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du prix est à la disposition des auteurs candidats par téléphone au 02/506 39 38 ou 02/506 38 45 ou par courriel à l'adresse : prixlitteraire@pfbw.be

Contact presse :

Cécile Marquette

Téléphone : 02/506.38.65

GSM : 0484 570 766

Courriel : cecile.marquette@pfbw.be